

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 27 ET 28 JANVIER 2022

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**APPROVU DI A CUNVINZIONI DI FINANZIAMENTU CÙ A
CCIC IN QUANTU À L'UPARAZIONI DI TRAVADDI DI
RINNOVU È DI SICURIZAZIONI DI L'AERUPORTU DI
FIGARI**

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT
AVEC LA CCIC RELATIVE À L'OPÉRATION DE TRAVAUX
DE RÉNOVATION ET SÉCURISATION DE L'AÉROPORT DE
FIGARI - SUD CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse la convention de financement avec la CCIC relative aux travaux de rénovation des postes commerciaux et de sécurisation de la zone d'aviation d'affaires et générales de l'aéroport de Figari Sud Corse.

1. Description de l'opération

1.1 Contexte

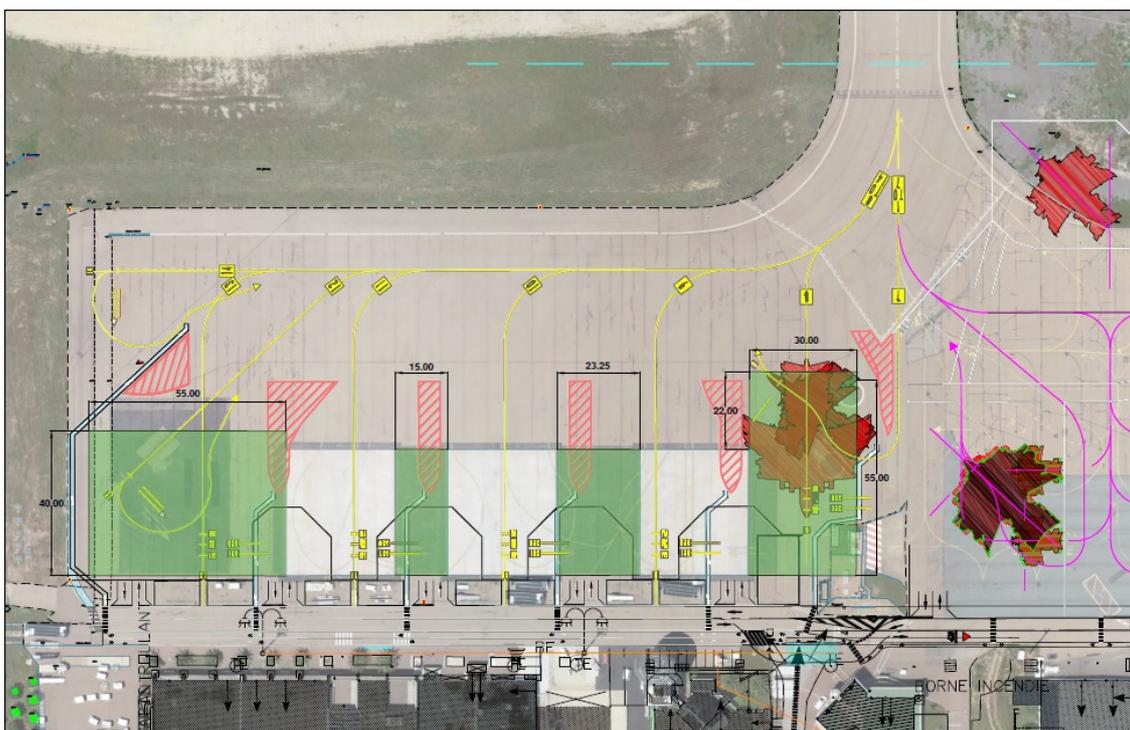
En date du 29 décembre 2017, l'aéroport de Figari Sud Corse a obtenu le certificat de sécurité aéroportuaire n° CSA F DSAC/SE 004-2017 conformément aux dispositions du règlement (CE) n° 216/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 20 février 2008 concernant les règles communes dans le domaine de l'aviation civile et instituant une Agence Européenne de la Sécurité Aérienne.

Dans ce cadre, afin de remédier au contexte particulier de l'aéroport de Figari, lié à la forte saisonnalité du trafic d'une part, et à la concentration du trafic sur les week-ends d'autre part, une expertise de la capacité de l'aéroport de Figari Sud Corse a été diligentée par la DGAC (STAC) en 2017. L'analyse de la performance du système actuel a permis de dégager un programme général de modernisation de l'infrastructure. Ce programme de mise à niveau capacitaire de l'infrastructure a été repris dans la délibération n° 17/120 AC de l'Assemblée de Corse approuvant le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) relatif aux Infrastructures de Transport pour la période 2017-2026 en date du 27 avril 2017 ainsi que dans le cadre de l'établissement du Schéma Directeur de cet aéroport.

De plus, suite à l'audit de contrôle OPS-INFRA mené par la DSAC-SE en février 2020 sur cet aéroport, des mesures de réduction de risques côté piste doivent être mises en place pour palier des non-conformités par rapport à la réglementation en vigueur.

1.2 Présentation du programme de travaux

Le trafic estival croissant et intense sur la plate-forme de Figari a engendré des désordres importants sur les chaussées des aires de stationnement commerciales et aviation d'affaire. Une réfection en béton hydraulique de l'ensemble des postes commerciaux s'avère nécessaire et urgente pour la reprise du trafic estival 2022. Les travaux consistent donc à finaliser la reprise de l'ensemble des postes encore structurés en béton bitumineux.



Travaux sur la zone commerciale

De plus, les études de capacité de piste, diligentées par la DGAC, démontrent l'urgence de réaliser des travaux permettant une meilleure fluidité du trafic au sol ; l'option taxiway pour l'aviation d'affaire limité à 17 mètres d'envergure ayant été retenue.

Pour finir, une mise en conformité des voies de circulation et des darses de stationnement des jets d'affaire et de loisirs sont incluses au projet pour répondre aux attentes de l'autorité de surveillance (DSAC).



Travaux sur la zone d'AF/AG

1.3 Planning de l'opération

La notification du marché de travaux a été faite le 9 décembre 2021.

Ont été programmées 5 grandes phases pour la mise en œuvre de l'opération, qui se dérouleront pendant la saison « IATA » (International Association Transport Airport) hiver 2021-2022 :

- * phase 1 : phase de préparation de 4 semaines en décembre 2021 et janvier 2022
- * phase 2 : travaux sur la zone commerciale entre janvier et mars 2022
- * phase 3 : travaux sur la zone d'aviation affaires/généralistes entre février et mars 2022
- * phase 4 : travaux de réfection de la route d'accès au mois de mars 2022
- * phase 5 : repliement des installations de chantier en avril 2022

Le délai global des travaux est de 20 semaines.

1.4 Impact des travaux sur l'exploitation aéroportuaire

Ces travaux auront très peu d'impact sur l'exploitation aéroportuaire. En effet, l'exploitant à travers son étude de sécurité a décidé de fermer temporairement les zones de travaux et de protéger ces zones au moyen de baliroads lestés. L'utilisation en période hivernale des postes avions (commerce et AF/AG) est largement facilitée par un trafic beaucoup plus faible.

2. Montant global de l'opération et plan de financement

2.1 Montant global de l'opération

Le coût de l'ensemble des travaux est évalué à 3 550 000 € HT, soit 3 905 000 € TTC, se décomposant en deux lots :

- Lot 1 : terrassements et chaussées souples et rigides pour un montant de 3 200 000 €
- Lot 2 : balisages diurne et lumineux pour un montant de 350 000 €

2.2 Plan de financement de l'opération

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse (CCIC), au titre de la concession, apporte un fonds de concours d'un montant 162 500 €, soit 5 % du montant des coûts de l'opération admissibles éligibles au titre du RGEC. Une analyse de conformité de cette participation au regard des aides d'Etat, et notamment au regard du règlement UE n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, modifié par règlement (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017, est jointe en annexe.

Cette participation fait l'objet de la convention de financement soumise à votre approbation.

Le plan de financement de l'opération est donc le suivant :

Collectivité de Corse : 3 387 500 € HT

CCIC : 162 500 € HT

Les travaux seront financés sur les crédits d'investissement de la Collectivité de Corse ouverts au programme 1142 - chapitre 908 - fonction 855 - article 2315 au titre de l'opération n° 1313J0004, intitulée « Aéroport de Figari - Travaux d'extension des parkings ».

3. Conclusion

Il est proposé à l'Assemblée de Corse :

D'AUTORISER le Président du Conseil exécutif de Corse à signer et à exécuter la convention de participation financière avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.